
STRATÉGIE DE MOBILISATION

Zone Batiscan-Champlain

Mise en contexte¹

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est le modèle de gouvernance privilégié au Québec afin de favoriser la mobilisation locale et régionale des acteurs de l'eau. À l'échelle de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE), chacune des planifications des ressources en eau et des milieux associés, soit le plan directeur de l'eau (PDE), doit être réalisée dans une perspective de développement durable afin d'y intégrer les divers besoins, intérêts et moyens d'action des acteurs de l'eau. Il s'agit ici de concilier autant les aspects économiques, sociaux et environnementaux (dont ceux des Premières Nations). L'approche de participation volontaire qui caractérise le modèle québécois de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) nécessite des choix collectifs et réalistes afin d'assurer une conservation durable de cette ressource indispensable, vulnérable et épuisable.

La mobilisation est essentielle à tout exercice de planification comme celui du Plan directeur de l'eau. Afin de favoriser une plus grande implication des différents acteurs de l'eau en lien avec ce processus, chaque organisme de bassins versants (OBV) gagne à développer une stratégie de mobilisation.

La stratégie de mobilisation de chaque OBV contribuera à renforcer des éléments essentiels de la GIRE, tout en permettant au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'élaborer un portrait national de la concertation et de la mobilisation pour le passage à l'action en lien avec la mise en oeuvre du PDE.

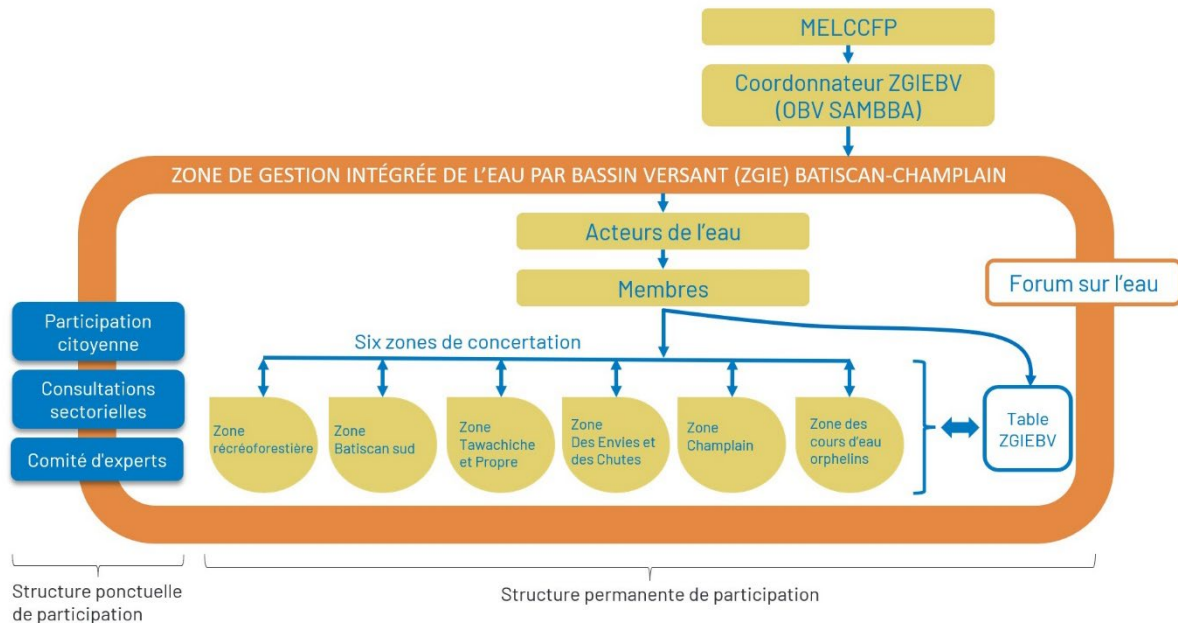
¹ Extrait des Directives pour l'élaboration des éléments de la stratégie de mobilisation, livrable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs attendu pour le 1 décembre 2023

Table des matières

Mise en contexte.....	1
Volet 1 : autodiagnostic	3
Étape 1. Structure de l'OBV et parties prenantes.....	3
Étape 2. Concertation et passage à l'action.....	7
Volet 2 : opérationnalisation.....	11
Étape 3. Vision de mobilisation, objectifs de mobilisation, indicateurs, actions	11
Volet 3 : plan d'action du plan directeur de l'eau.....	15
Plan d'action.....	15
Volet 4 : démarche pour favoriser l'arrimage du PDE aux planifications territoriales.....	15
Schéma d'aménagement et de développement (SAD).....	15
Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)	15
Autres planifications territoriales	15

Volet 1 : autodiagnostic

Étape 1. Structure de l'OBV et parties prenantes



STRUCTURE PERMANENTE DE PARTICIPATION

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) mandate la SAMBBA à titre de coordonnateur de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans la zone Batiscan-Champlain. Sur une base volontaire, les acteurs de l'eau participent aux activités de concertation dans la ZGIE Batiscan-Champlain.

Afin de répondre aux besoins des acteurs de l'eau ainsi qu'aux exigences du MELCCFP, la concertation au sein de la ZGIEBV Batiscan-Champlain s'appuie sur trois (3) structures de concertation (Figure ci-dessus) :

- **Zones de concertation** : Lieux de concertation rassemblant des acteurs locaux issus des divers secteurs d'activités et intéressés à s'impliquer pour l'eau dans chacune des six (6) zones de concertation.
- **Table de concertation** : Lieu de concertation rassemblant des représentants actifs à l'échelle de la ZGIEBV issue des divers secteurs d'activités et des participants provenant de chaque zone de concertation.
- **Forum sur l'eau** : Lieu rassemblant les acteurs de l'eau de la ZGIEBV Batiscan-Champlain. Il s'agit d'un rendez-vous annuel pour échanger sur les problématiques liées à l'eau dans la ZGIEBV Batiscan-Champlain.

La ZGIE a été divisée en six zones de concertation regroupant les acteurs de l'eau actifs à l'échelle locale. Ils sont issus des secteurs d'activité municipale, économique, communautaire, représentants de la génération eau² et des Premières Nations. Toute personne ou organisation ayant un impact sur la ressource en eau dans la zone de concertation peut participer aux rencontres. Il s'agit d'une démarche ouverte, toutefois la représentativité des secteurs d'activité est souhaitée.

La table de concertation réunit les représentants actifs à l'échelle de la ZGIE ainsi que des représentants issus de chacune des six zones de concertation. Il s'agit du lieu où l'on retrouve la représentativité des acteurs de l'eau (secteurs d'activité municipale, économique, communautaire, représentants de la génération eau et Premières Nations) et où les décisions issues des processus de concertation sont acceptées.

Le forum sur l'eau est tenu annuellement et permet d'unir les acteurs de l'eau de la ZGIE Batiscan-Champlain afin d'échanger, de présenter, d'alimenter les travaux de concertation et d'explorer ensemble le passage à l'action.

STRUCTURE PONCTUELLE DE PARTICIPATION

Des mécanismes participatifs complémentaires peuvent ponctuellement être utilisés pour soutenir les représentants dans les structures de concertation afin de réaliser leur mission et leur mandat tels que la participation citoyenne, les consultations sectorielles, un comité d'experts ou des comités de travail.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Partie prenante (rôle)	Responsabilités
MELCCFP (Développer le modèle de gestion intégrée de l'eau québécois)	● Établir le cadre et les lignes directrices des processus de concertation et des livrables dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ; ● S'assurer que les planifications des ressources en eau réalisées par les acteurs du territoire sont cohérentes avec les orientations gouvernementales en matière de gestion de l'eau ; ● Évaluer l'avancement vers l'atteinte des objectifs établis par les acteurs de l'eau dans ces planifications ; ● Honorer ses obligations en matière de consultation autochtone tout comme celles découlant d'ententes conclues ou à conclure entre les nations ou les communautés autochtones et le gouvernement du Québec.
SAMBBA (Coordonner la gestion intégrée de l'eau par	● Maintenir et coordonner une table de concertation réunissant les acteurs de l'eau en s'assurant d'une représentation équilibrée des acteurs des divers milieux intéressés ; ● Coordonner la production ou la mise à jour du PDE, de son plan d'action ainsi que des documents complémentaires, en intégrant les éléments jugés pertinents par la table de concertation ;

² Jeunes ayant un intérêt pour la ressource eau dans la zone d'intervention de la SAMBBA

Partie prenante (rôle)	Responsabilités
bassin versant)	● Élaborer et mettre à jour une stratégie de mobilisation des acteurs de l'eau relativement aux processus de concertation régionaux ainsi qu'à la mobilisation des acteurs pour la réalisation des actions permettant l'atteinte des objectifs du PDE ; ● Suivre et évaluer l'avancement vers l'atteinte des objectifs du PDE ainsi que la mise en œuvre du plan d'action ; ● Promouvoir le PDE et la mise en œuvre de son plan d'action auprès des acteurs de l'eau et de la population afin d'en assurer la communication de son contenu ; ● Promouvoir le modèle de gestion intégrée des ressources en eau auprès des acteurs de l'eau et de la population et ainsi en assurer la continuité ; ● Faciliter, le cas échéant, l'arrimage avec les différentes planifications territoriales ayant un impact sur les ressources en eau et leurs usages ; ● Agir à titre d'organisme-ressource auprès du MELCCFP.
Acteurs de l'eau (Participer aux activités de concertation dans la zone de concertation dans laquelle ils sont actifs)	● Participer à l'élaboration de la planification territoriale stratégique des ressources en eau et de ses usages, soit le Plan directeur de l'eau en rapportant les enjeux locaux. À l'échelle locale, ils doivent prioriser et décrire les catégories de problématiques, établir une vision, puis se fixer des objectifs mesurables et partagés par l'ensemble des participants de la zone de concertation ; ● Participer à la mise en œuvre des actions contribuant à l'atteinte des objectifs fixés ; ● Suivre l'avancement de la mise en œuvre des objectifs ; ● Promouvoir et communiquer les activités de concertation, les progrès vers l'atteinte des objectifs du PDE, les succès des actions mises en œuvre ainsi que de manière plus globale, le modèle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.
Représentants de la table de concertation (Représenter son secteur d'activité en participant aux activités de concertation)	● Représenter son secteur d'activité, désigner un substitut et transmettre l'information au milieu représenté ; ● À partir des travaux réalisés dans les zones de concertation, élaborer et maintenir une planification territoriale stratégique des ressources en eau et de ses usages, soit le Plan directeur de l'eau. La table de concertation doit prioriser et décrire les catégories de problématiques, établir une vision, se fixer des orientations et des objectifs mesurables et partagés par l'ensemble des représentants ; ● Entériner les actions contribuant à l'atteinte des objectifs et découlant de la mobilisation des acteurs. Ces actions constitueront le fondement du plan d'action de la planification territoriale stratégique ; ● Suivre la mise en œuvre des actions contribuant à l'atteinte des objectifs fixés ; ● Suivre l'avancement vers l'atteinte des objectifs ; ● Promouvoir et communiquer les activités de la table de concertation, les progrès vers l'atteinte des objectifs du PDE et les succès des actions mises

Partie prenante (rôle)	Responsabilités
	en œuvre ainsi que de manière plus globale le modèle de la gestion intégrée de l'eau dans son secteur d'activité ainsi qu'aux autres acteurs de l'eau ; ● Contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation.
Experts (Alimenter les travaux de concertation)	● Soutenir et alimenter les processus de concertation ponctuellement dans le cadre d'un mandat précis.

Étape 2. Concertation et passage à l'action

La SAMBBA a comme mission première de concerter les acteurs de l'eau de son territoire sans les sursolliciter. Le constat est clair : les acteurs de l'eau sont fréquemment sollicités, que ce soit par notre organisation ou par toutes les autres organisations qui doivent également consulter ou concerter ces mêmes acteurs dans le cadre de démarches similaires (p.ex. PRMHH et OCMHH) ou différentes. Rappelons que ce sont les acteurs de l'eau qui sont à la base de la GIEBV et qu'ils y œuvrent volontairement.

Notre expérience dans le domaine a démontré que la principale raison de la démobilisation des acteurs de l'eau est la sursollicitation. C'est dans cette optique que la SAMBBA planifie ses activités de concertation dans un souci d'efficacité et en s'assurant de la pertinence de ce qui est proposé afin de maximiser la participation de chaque acteur de l'eau présent.

Les moyens techniques utilisés pour préparer les activités de concertation ainsi que les éléments fondamentaux utilisés lors des activités de concertation sont présentés au tableau suivant.

Moyens techniques utilisés pour préparer les activités de concertation

1.Représentativité équilibrée des secteurs d'activité de la ZGIE	Les représentants sont invités à toutes les rencontres de la table de concertation. L'avis de convocation des rencontres est donné par lettre, laquelle est transmise par courrier, par courriel, par téléphone ou par tout autre moyen de communication. Le délai de convocation est d'au moins dix jours. Pour assurer la représentativité équilibrée des secteurs d'activité, des rappels personnalisés sont faits. À l'avenir, réaliser les actions 2.1.1, 2.2.1 et 2.2.2 afin d'améliorer cette méthode.
2.Partage des documents avant et après la rencontre	L'ordre du jour est transmis³ avec l'avis de convocation au moins dix jours avant la rencontre. Le document préparatoire est transmis³ au moins une semaine avant la rencontre. Le suivi de la rencontre (p.ex. compte-rendu) est assuré³ dans les deux semaines suivant la rencontre. À l'avenir, poursuivre avec cette méthode.
3.Nombre de rencontres de concertation annuelles et durée de la rencontre	Minimalement, une rencontre est tenue annuellement. Le nombre de rencontres tenues annuellement est ajusté en fonction des livrables et des besoins de la table de concertation. La durée habituelle d'une rencontre est de 2h30. Selon les résultats d'évaluation des rencontres collectés lors des rencontres de concertation de 2023 (n=6)⁴, 87% des participants étaient totalement satisfaits de cette durée. À l'avenir, réaliser l'action 2.2.3 afin d'améliorer cette méthode.
4.Cueillette d'informations auprès des représentants	La cueillette d'informations pour assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs des représentants est réalisée en continu et s'effectue par courriel, par appel téléphonique, par sondage ou par tout autre moyen de communication. À l'avenir, poursuivre avec cette méthode.

³ Méthodes de partage de documents utilisés : par courrier, par courriel ou par tout autre moyen de communication.

⁴ Incluant les rencontres dans les zones de concertation (5) et la table de concertation (1). Les résultats sont présentés à titre de comparaison, puisque les rencontres sont organisées et tenues de la même façon autant dans les zones de concertation qu'à la table de concertation.

5. Communication entre les six zones de concertation et la table de concertation	Un compte-rendu des travaux de concertation réalisés dans chacune des six zones de concertation est transmis à la table de concertation et inversement pour les travaux de la table de concertation vers les zones de concertation. Un représentant par zone de concertation siège à la table de concertation. Annuellement, le forum sur l'eau rassemble les acteurs de l'eau de la ZGIE Batiscan-Champlain afin d'échanger, de présenter et d'alimenter les travaux de concertation. À l'avenir, poursuivre avec cette méthode.
6. Approche pour identifier et connaître les différents usagers	Inviter annuellement les acteurs de l'eau au Forum sur l'eau à l'aide d'un communiqué de presse. Réaliser le portrait des représentants de la table de concertation. À l'avenir, réaliser le portrait des secteurs d'activités dans la ZGIE Batiscan-Champlain.
7. Démarche pour évaluer le plan d'action du PDE	Analyser le plan d'action du PDE avec les représentants de la table de concertation Analyser le plan d'action du PDE avec les zones de concertation et/ou les secteurs d'activités, si nécessaire. On entend par analyser : comparer les résultats obtenus avec la planification initiale, identifier les écarts, leurs causes et les succès et les lacunes, proposer des pistes d'ajustement, autre. Partager les résultats avec les acteurs de l'eau.
8. Approche pour bonifier le plan d'action du PDE	Cueillette continue d'actions réalisées par les acteurs : formulaire en ligne, écoute active des acteurs de l'eau, revue des actions dans les médias, participation aux comités, rencontres et activités de concertation des acteurs de l'eau. En développement : formulaire commun pour le suivi des actions à l'échelle du Québec. Cueillette annuelle d'actions réalisées par les acteurs : Forum sur l'eau.

Éléments fondamentaux utilisés lors des activités de concertation

1. Participation équitable et respectueuse entre les représentants	Les règles de concertation sont rappelées au début de chaque rencontre. Elles consistent essentiellement à 1) avoir des échanges respectueux et 2) faire circuler la parole durant la rencontre. L'animation des rencontres est assurée par une personne qui est secondée par un[e] collègue. L'animation en tandem permet de mieux lire les participants et de rediriger la parole entre les représentants afin que chacun puisse s'exprimer convenablement. Les ateliers utilisés lors des tables de concertation sont adaptés afin de donner la parole à chaque participant. Un représentant absent, qui n'a pu être substitué, peut préalablement transmettre ses besoins et intérêts à la table de concertation en utilisant le document préparatoire. À l'avenir, poursuivre avec cette méthode.
2. Désamorcer les oppositions	Les rencontres de concertation débutent par le rappel des règles de concertation dans le but d'établir un climat de confiance propice aux échanges. Elles consistent essentiellement à 1) avoir des échanges respectueux et 2) à faire circuler la parole durant la rencontre. Ensuite, un tour de table permet à chaque participant d'exprimer sa position vis-à-vis le sujet principal de la rencontre.

	Finalement, une courte activité est réalisée, afin de s’assurer que les participants ont une définition commune du sujet principal de la rencontre. Tout au long de la rencontre, l’animateur adopte une position neutre et bienveillante. Il est à l’écoute des participants et se positionne comme facilitateur lorsque nécessaire. Au besoin, le temps nécessaire à désamorcer les oppositions exprimées au cours de la rencontre est consacré. À l’avenir, réaliser les actions 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3 afin d’améliorer cette méthode.
3.Tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques de chacun des représentants	Que ce soit en amont, pendant ou après une rencontre de concertation, différentes méthodes sont utilisées pour permettre à chacun des représentants d’exprimer ses besoins et intérêts. Il peut s’agir de sondage, d’atelier visant à récolter l’opinion de chaque représentant, de prise de parole spontanée, de discussion informelle ou par toute autre méthode de participation. Selon les résultats d’évaluation de la table de concertation tenue en novembre 2023, l’animation a permis la prise en compte et la conciliation des besoins et des intérêts de tous les participants. À l’avenir, réaliser l’action 5.1.1 afin d’améliorer cette méthode.
4.Prise en considération des capacités d’agir et des ressources actuellement disponibles des représentants (et autres acteurs de l’eau)	Lorsque des décisions liées à la planification des ressources en eau et des milieux qui lui sont associés doivent être prises, il est rappelé que le PDE doit refléter les capacités d’agir et les ressources disponibles des représentants, ainsi que de leur secteur d’activité. Considérant la participation volontaire des représentants à la table de concertation, il revient à chacun de prendre les décisions et d’exprimer leur position en toute connaissance de cause. Les représentants peuvent communiquer en tout temps avec la permanence de l’OBV pour ajuster leurs ressources disponibles. À l’avenir, poursuivre avec cette méthode.
5.Mode de prise de décision privilégié	Lorsqu’une décision doit être prise, le consensus est recherché. S’il est pleinement atteint, les décisions sont acceptées à l’unanimité. Toute décision soulevée dans le cadre d’une rencontre et qui n’a pas trouvé consensus auprès des représentants doit être décidée à la forte majorité des voix (75%). Au moment de valider la décision, s’ils le souhaitent, les représentants ont l’opportunité de demander le vote à main levée ou au scrutin secret. La décision doit être acceptée à forte majorité (75%). Pour plus d’informations, voir la Politique concernant les processus de concertation de la SAMBBA (2023), point 3.6 Consensus et 3.7 Vote. À l’avenir, poursuivre avec cette méthode.
6.Faciliter les rétroactions	Lors de toute rencontre, un compte-rendu des délibérations est produit et rendu disponible pour les représentants qui sont invités à bonifier au besoin. Le formulaire d’évaluation de la rencontre est rempli par les participants à la fin de chaque rencontre de concertation. Une question supplémentaire leur permet de partager leurs besoins ou des informations complémentaires. Lorsque le sujet s’y prête, par exemple la planification stratégique de la ressource en eau et des milieux qui lui sont associés, des outils vulgarisés sont produits facilitant la rétroaction dans le réseau des représentants et de tous les acteurs de l’eau.

7. Réaliser une planification stratégique cohérente	À l'avenir, réaliser l'action 3.2.1 afin d'améliorer cette méthode. En 2023, la SAMBBA a restructuré ses processus de concertation afin de répondre aux besoins identifiés par les acteurs de l'eau (être concerté à l'échelle locale, car c'est à cette échelle qu'ils possèdent des connaissances et qu'ils se sentent compétents), ainsi qu'aux exigences du MELCCFP (avoir une table de concertation territoriale; lieu où les décisions issues des processus de concertation sont acceptées). Dorénavant, les travaux de concertation (p. ex. priorisation des problématiques) débutent dans chacune des six zones de concertation et se poursuivent à la table de concertation territoriale. Le forum sur l'eau rassemble tous les acteurs de l'eau en même temps. Cela permet de mettre en lumière à la fois les réalités locales et territoriales sur un même sujet (p.ex. choix des objectifs) et d'arrimer avec les planifications stratégiques territoriales. Les représentants peuvent communiquer en tout temps avec la permanence de l'OBV pour transmettre leurs préoccupations. Ainsi, les processus de concertation utilisés par la SAMBBA permettent de réaliser une planification stratégique cohérente, ancrée dans les réalités territoriales et à l'image des ressources disponibles des représentants. À l'avenir, poursuivre avec cette méthode.
---	--

Volet 2 : opérationnalisation

Étape 3. Vision de mobilisation, objectifs de mobilisation, indicateurs, actions

VISION DE MOBILISATION

En 2034, tous les acteurs de l’eau font bouger leurs bassins versants dans la zone Batiscan-Champlain.

OBJECTIFS DE MOBILISATION



CATÉGORIES	OBJECTIFS DE MOBILISATION	INDICATEUR(S)	CIBLE(S)	ACTION(S)	RESPONSABLE(S) ¹ / ET PARTICIPATION	ÉCHÉANCIER	ÉVOLUTION VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS a. Explication quantitative b. Explication qualitative	Réalisé
1. Structure de l'OBV	Les processus de concertation utilisés par la SAMBBA dans le cadre de son mandat de GIEBV ont été restructurés puis adoptés en juillet 2023. Ils sont encadrés dans la Politique concernant les processus de concertation de la SAMBBA. À noter que le conseil d'administration de la SAMBBA a toujours été séparé de la table de concertation.							✓
2. Éléments techniques (Concertation)	2.1 D'ici juillet 2024, améliorer l'approche de concertation à l'aide d'une (1) mesure pour assurer une composition plus représentative et plus équilibrée de la table de concertation Échelle: ZGIE	Nb. de mesure	Une	1. Déterminer le nombre de sièges réservés par secteur d'activité en fonction de l'occupation du territoire	OBV	06-2024	a. Assurer une représentation équilibrée des secteurs d'activité à la table de concertation b. Transparence dans le processus de concertation	✓
	2.2 D'ici avril 2027, améliorer l'approche de concertation à l'aide de quatre (4) mesures pour intégrer davantage les besoins et intérêts de chaque représentant Échelle: ZGIE	Nb. de mesure	Une	1. Déterminer les secteurs d'activité dont la participation des représentants est moins assidue	OBV	07-2024	a. Optimiser la représentation des secteurs d'activité à la table de concertation b. Processus de concertation équitable entre les secteurs d'activité de la ZGIE Batiscan-Champlain	✓

CATÉGORIES	OBJECTIFS DE MOBILISATION	INDICATEUR (S)	CIBLE (S)	ACTION (S)	RESPONSABLE (S) ¹ / ET PARTICIPATION	ÉCHÉANCIER	ÉVOLUTION VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS a. Explication quantitative b. Explication qualitative	Réalisé
		Nb. de portrait	1/représentant	2. Réaliser les portraits des représentants des Premières Nations et du secteur économique	OBV /TC	03-2025	a. Connaissance des besoins et intérêts des représentants qui participent peu b. Prendre en compte les besoins et intérêts des représentants	
		Nb. d'activités	Trois	3. Adapter les activités de concertation en fonction des besoins et des intérêts des représentants pour favoriser leur participation	OBV /TC	03-2025	a. Mobilisation complète des secteurs d'activité à la table de concertation b. Prendre en compte les besoins et intérêts des représentants	✓
		Nb. de décole	Deux	4. Développer la participation de la génération eau	OBV /TC	03-2027	a. Intégrer leurs besoins et idées b. Développer leur pouvoir d'action	
3. Éléments fondamentaux (Concertation)	3.1 D'ici février 2024, mettre en place trois (3) processus de concertation permettant de réaliser une planification stratégique cohérente des ressources en eau et des milieux associés (Plan directeur de l'eau) Échelle: ZGIE et les six zones de concertation	Nb. de processus de concertation appliqués	Trois	1. Tenir la première rencontre dans chacune des six (6) zones de concertation (échelle locale)	OBV /6ZC	06-2023	a. Création de six (6) zones de concertation permettant de connaître les enjeux locaux liés à l'eau b. Mobilisation des acteurs de l'eau renforcée	✓
				2. Tenir la première rencontre de la nouvelle table de concertation (échelle territoriale)	OBV /TC	11-2023	a. Création de la nouvelle table de concertation b. Lieu rassembleur pour les représentants	✓
				3. Tenir le premier forum sur l'eau rassemblant les six (6) zones de concertation et la table de concertation	OBV /TC et 6ZC	01-2024	a. Création d'un lieu rassemblant les six (6) zones de concertation et la table de concertation b. Partage des connaissances et compétences de chacun en lien avec la GIEBV	✓
	3.2 D'ici avril 2025, produire deux (2) outils de transfert de connaissances pour la promotion des PDE Échelle : ZGIE et les six zones de concertation	Nb. d'outils	Deux	1. Produire deux (2) outils de transfert de connaissances adaptés aux besoins des acteurs	OBV /TC et 6ZC	03-2025	a. Promouvoir le PDE b. Augmenter sentiment d'appartenance à la protection des ressources en eau	✓

CATÉGORIES	OBJECTIFS DE MOBILISATION	INDICATEUR (S)	CIBLE (S)	ACTION (S)	RESPONSABLE (S) ¹ / ET PARTICIPATION	ÉCHÉANCIER	ÉVOLUTION VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS a. Explication quantitative b. Explication qualitative	Réalisé
	3.3 D'ici 2027, utiliser sept (7) moyens pour outiller les acteurs de l'eau à la mise en œuvre du PDE Échelle : ZGIE et les six zones de concertation	Nb. moyens	Sept	1. Utiliser sept (7) moyens pour outiller les acteurs de l'eau à la mise en œuvre du PDE (p.ex. page Internet par problématique, Chronique sur l'eau, conférence, boîte à outils, arrimer les planifications territoriales, Myrica Gale; vulgarisatrice MHH jeunesse, promotion des actions)	OBV / TC et 6ZC	03-2027	a. Outiller au passage à l'action b. Promouvoir le PDE	✓
	3.4 D'ici 2027, approcher les MRC à propos de l'arrimage du PDE avec leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) Échelle : ZGIE	Nb. de MRC	Sept	1. Demander aux MRC leurs besoins concernant l'arrimage PDE et SAD	OBV	03-2027	a. Arrimage planification territoriale b. Répondre aux besoins des acteurs	
		Nb. d'activités	Sept	2. Répondre aux besoins identifiés selon les ressources disponibles	OBV	03-2027	a. Arrimage planification territoriale b. Répondre aux besoins des acteurs	
	3.5 D'ici 2027, tenir annuellement minimalement deux (2) processus de concertation pour mettre en œuvre le PDE Échelle : ZGIE	Nb. d'activités	Deux	1. Tenir un Forum sur l'eau et une Table de concertation	OBV / TC	03-2027	a. Lieux de concertation privilégiés b. Renforcer la mobilisation	
		Nb. d'activités	Six	2. Adapter les activités de concertation en fonction des besoins des acteurs et/ou des livrables (p.ex. secteur d'activité, zone de concertation, problématique)	OBV/ acteurs	03-2027	a. Lieux de concertation privilégiés b. Renforcer la mobilisation	
4. Formation	4.1 D'ici mars 2027, améliorer la qualité des rencontres de concertation à l'aide de deux (2) formations pour favoriser une communication efficace et constructive Échelle: ZGIE et les six zones de concertation	Nb. de formation	Deux	1. Former la permanence de l'OBV sur la communication non-violente 2. Demander aux représentants leurs besoins en formation (p. ex. : médiation)	OBV OBV / TC	03-2027 03-2025	a. Amélioration de l'animation de groupe b. Expérience meilleure des participants a. Obtention de connaissances supplémentaires dans l'animation de groupe b. Accroissement du sentiment de confiance dans l'animation de rencontre	✓

CATÉGORIES	OBJECTIFS DE MOBILISATION	INDICATEUR (S)	CIBLE (S)	ACTION (S)	RESPONSABLE (S) ¹ / ET PARTICIPATION	ÉCHÉANCIER	ÉVOLUTION VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS a. Explication quantitative b. Explication qualitative	Réalisé
5. Questionnaire fin de rencontre				3. Former les représentants sur le sujet de leur choix (sujet déterminé à l'action 2)	OBV / TC	02-2027	a. Obtention de connaissances supplémentaires en relations humaines b. Opportunité d'utiliser ces connaissances transversalement	
	5.1 Dès 2023, consulter les représentants à la fin de chaque rencontre de la table de concertation avec minimalement le questionnaire d'évaluation de la rencontre Échelle : ZGIE et les six zones de concertation	Nb. de questionnaire	1/participant	1. Distribuer le questionnaire d'évaluation de la rencontre incluant minimalement les six (6) questions fournies par le MELCCFP aux représentants à la fin de chaque rencontre de concertation, obligation du MELCCFP.	OBV / TC et 6ZC	03-2034	a. Collecte et prise en compte de l'opinion de chaque participant b. Opportunité d'exprimer l'opinion du représentant et d'amélioration les rencontres	
		Distribution	Deux	2. Lors de la rencontre de la TC visant les livrables du 30 avril 2025 et du 1 ^{er} mars 2027, distribuer le questionnaire de l'action 5.1.1 et ajouter la question 7 portant sur la démarche de mobilisation, obligation du MELCCFP.	OBV / TC et 6ZC	03-2027	a. Collecte et prise en compte de l'opinion de chaque participant b. Opportunité d'exprimer l'opinion du représentant et d'amélioration les rencontres	

¹ Responsable: Permanence de l'OBV (OBV), représentants de la table de concertation (TC) et/ou des six zones de concertation (6ZC)

Volet 3 : plan d'action du plan directeur de l'eau

Plan d'action

La première version du plan d'action est déposée au MELCCFP le 30 avril 2025. À cette date, il contient 40 engagements⁵. Il sera mis à jour en continu. Les actions sont réalisées par les acteurs de l'eau et contribuent à mettre en œuvre le plan directeur de l'eau 2024-2034. Lorsqu'il sera possible de le faire, le plan d'action sera disponible au lien suivant : <https://sambba.qc.ca/nos-actions/plan-directeur-de-leau-pde/>.

Volet 4 : démarche pour favoriser l'arrimage du PDE aux planifications territoriales

Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

D'ici à mars 2027, les sept municipalités régionales de comté (MRC) seront rencontrées afin de connaître leur besoin et d'ensemble déterminer la meilleure stratégie à entreprendre pour assurer l'arrimage des PDE et des SAD ainsi que de définir les indicateurs de réussite. Une MRC a été rencontrée pour le moment.

Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)

La SAMBBA participe aux activités et répond aux demandes visant à arrimer le plan directeur de l'eau à la planification de la GISL de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluviale du Saint-Laurent.

Autres planifications territoriales

Dans le but de faciliter l'arrimage avec les différentes planifications territoriales ayant un impact sur les ressources en eau et leurs usages, la SAMBBA participe aux activités des partenaires et répond à leurs demandes, selon ses capacités et les réalités régionales.

⁵ Nombre d'engagements : nombre de promoteurs + nombre de collaborateurs (un même acteur engagé peut être comptabilisé plusieurs fois)